



Cadre forfait heure et RTT

Par Paprika069

Bonjour,

Je suis cadre forfait heure à 38h30 par semaine et pour cette année, mon entreprise n'annonce que 10 jours de RTT. Est-ce normal ? Sachant que 10 jours de RTT en 2020 représente le quotas pour les cadre forfait jour et qu'en tant que cadre forfait heure, je suis sensé cumuler 3h30 par semaine et donc plus d'un jour par mois ?

Merci

Par janus2

Bonjour,

Vous ne précisez pas votre convention collective. Généralement, pour les forfaits heures, les JRTT sont calculés au réel, donc en compensation des heures effectuées au delà des 35 heures.